

ÉLECTION GÉNÉRALE DU DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2009

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
District électoral de Villeray (193)

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE SAINT-GÉRARD 8525, rue Berri	01-02-15-16-17-18-33-34-35-36
ÉCOLE HÉLÈNE-BOULLE 9050, avenue De Gaspé	03-04-13-14-20-30
ÉCOLE SAINTE-CÉCILE 7230, avenue De Gaspé	05-06-07-08-09-10-11-12-21
HABITATION HÉLÈNE-BOULLE 8135, rue Drolet	19-31-32
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE 7376, rue Lajeunesse	22-23-24-25-26-27-28-29-47-48
ÉCOLE GADBOIS 907, rue Mistral	37-38-39-40-54-55-56-59-60
ÉCOLE MARIE-FAVERY 7750, avenue Christophe-Colomb	41-42-61-62-63-64
ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE 950, rue du Rosaire	43-44-45-46-49-50-51-52-53
LES HABITATIONS LEMAN 8420, rue Boyer	57-58
ACADEMIE DE ROBERVAL 1370, rue De Castelneau Est	65-66-67-68-74-75-76-79-80
ÉCOLE JOSEPH-CHARBONNEAU 8200, rue Rousselot	69-70-71-72-73-77

Dans le district électoral de Villeray de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

